MyPangee garantie Panne

Document d'information sur le produit d'assurance distribué par Data Sensei

SAS au capital de 130.000€ dont le siège social est situé 5 rue Lapeyrouse 31000 Toulouse, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 803 162 510 et à l'ORIAS sous le n°16 001356.

De quel type d'assurance s'agit-il?

My pangée couvre la panne qui pourrait survenir sur votre matériel dans les conditions énoncées.



Qu'est-ce qui est assuré?

Les matériels sont assurés contre les pannes d'origine mécanique ou électriques.

Définitions:

Panne : Dysfonctionnement électrique, électronique, électromécanique Prolongation garantie panne : Garantie commerciale d'extension du délai de la garantie légale pour le sinistre panne d'une durée maximale de 24 ou 36 mois. Matériel : Un matériel est un appareil électrique, mécanique ou électronique.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- X Les dommages dus à un défaut d'entretien, de l'usure normale ou le vice propre du bien garanti
- X Les sinistres relevant de la négligence ou causé par des animaux dont le locataire à la garde
- Tout dommages résultant d'une modification ou transformation du bien garanti ou lié à l'utilisation de périphériques, consommables ou accessoires non conformes
- Les dommages survenant en cours d'installation, de montage ou de réparation du Bien garanti lorsque celuici est réalisé par le locataire ou si celuici est confié à un installateur, ou à un réparateur non agréé par le constructeur ou le vendeur
- X Les sinistres survenus à l'occasion d'une utilisation du bien garanti dans le cadre d'une activité professionnelle

Où suis-je couvert(e)?

✓ En France métropolitaine.

Quelles sont mes obligations?



- Lors de la souscription de mon contrat :
 - Répondre exactement aux questions posées ;
 - o Fournir les informations et justificatifs demandés ;
 - Puis payer la cotisation d'assurance aux échéances prévues.



En cas de sinistre :

Déclarer tout sinistre dans les délais et selon les modalités prévues à l'article 8 de la noticed'information.

Classification: Confidentiel

Quand et comment effectuer les paiements?



La cotisation d'assurance est calculée en fonction de la valeur du matériel assuré. Son montant est indiqué sur lecertificat d'adhésion.

La cotisation d'assurance est payée par l'adhérent auprès du distributeur par prélèvement automatique, le 1 erprélèvement intervenant en même temps que le prélèvement de la 1 ère mensualité du Contrat de location.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?



Le contrat d'assurance prend effet en même temps que la conclusion du contrat de location du matériel assurésauf résiliation anticipée par l'une des parties dans les conditions fixées dans la notice d'assurance.

Comment puis-je résilier le contrat ?



La souscription est résiliée avant son terme normal dans les cas suivants :

- En cas d'atteinte des limites de Garantie par Bien assuré (cf. article 3.2) : la résiliation, pour le matérielassuré, prend alors effet à la date de survenance du dernier sinistre ;
- En cas de résiliation du contrat de location du matériel assuré.

La demande doit être faite par voie électronique par email à <u>assurances@mypangee.com</u>

Classification: Confidentiel